



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRETE N° 19 - 094

fixant la liste régionale du foncier public mobilisable en faveur du logement

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PREFET DU RHONE**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3211-7 et suivants ;

Vu le décret n°2013-937 du 18 octobre 2013 établissant la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L.3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant les sites inscrits à l'arrêté n°18-250 en date du 20 juillet 2018 fixant la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement ;

Considérant les avis des maires et présidents des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels les terrains figurant sur la liste en annexe 1 au présent arrêté se situent ;

Considérant l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 7 décembre 2018 ;

Considérant qu'en application des articles L.3211-7 et R.3211-16 du code général de la propriété des personnes publiques, il appartient au représentant de l'État dans la région d'établir une liste régionale des terrains de l'État et de ses opérateurs cessibles en faveur du logement ;

Sur proposition de madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

ARRETE

Article 1 :

Les biens figurant sur la liste en annexe 1 au présent arrêté sont déclarés cessibles en faveur de la production de logements.

La décote s'applique de droit sur la valeur vénale de ces biens dans les conditions définies par l'article L 3211-7, les articles R 3211-13 à R 3211-17 et R 3211-32-1 à R 3211-32-9 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 :

Les biens figurant sur la liste en annexe 2, appartenant à l'établissement public SNCF, sont cessibles en faveur de la production de logements.

Article 3 :

Les biens figurant sur la liste en annexe 3, font l'objet d'études en vue de leur cession en faveur de la production de logements, à une date estimée se situant à partir de 2020.

Article 4 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° 18-250 du 20 juillet 2018 fixant la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement.

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales, Mesdames et Messieurs les préfets de département, Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Monsieur le directeur régional des finances publiques, Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 04 AVR. 2019

Le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Pascal MAILHOS

Arrêté fixant la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement

Annexe 1 :

Biens déclarés cessibles en faveur de la production de logements, avec décote s'appliquant de droit

Biens appartenant à l'Etat

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
01	Trévoux	Caserne du PSIG 21 BD POYAT	Gendarmerie	AH 93
07	Saint-Peray	allée des Brémondrières	Equipement et Centre Technique Départemental	AD 746
26	Valence	49 rue des Moulins	Ministère des Finances	BL 770 et 773
38	La Tour du Pin	129 route d'Italie	Ministère de l'Agriculture	AL 159 / 165 / 158 / BO 350 à 353
38	Domène	route de Savoie	DDE	OE 0052-53
42	Montbrison	26 Bd Carnot	Vacant (Ex DDT)	BL 01
63	Aubière	Avenue Roger Maerte (CRS 48)	Intérieur (ex-CRS 48)	BH 214
69	Bron	30 rue Léon Bourgeois	Ministère de l'Agriculture	E 352-353-390
69	Lyon 5ème	52 bis av. du Point du Jour	Ministère de l'Education Nationale (CIO)	BN 105
69	Lyon 7ème	70-78 boulevard des Tchécoslovaques	Ministère de la défense	BI 37
69	Lyon 9ème	rue Pierre Baizet	Ministère de l'Education Nationale	AK 14-15
69	Lyon 9ème	3 bis quai Chauveau	Ministère de l'Agriculture/CEMAG	CE 74-85
69	Rillieux-la-Pape	2 Villas de la Caserne Ostérode	Défense	BE 110
69	Villeurbanne	ex IUFM La Soie Rue Alfred de Musset / Henri Legay	Ministère de l'Education Nationale	CB 35 / 86
73	Gresy-sur-Aix	Impasse des Mésanges	Multi-occupants ou vacant	AI 76, 77, 78, 79, 80
73	Barberaz	rue du 8 mai 1945	DIRCE	B 888
74	Annemasse	1 rue du 8 mai	Ministère de la Défense	A763, A1804

Biens appartenant à la SNCF

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
69	Vénissieux	rue Félix Brun	SNCF réseau	BM 96

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
69	Vénissieux	bd. A. Croizat site "les Jardins"	SNCF Mobilité	BM 96

Biens appartenant aux établissements publics de santé

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
69	Alix	Centre Hospitalier Nord-Ouest/Alix	Établissement public de santé	U 1402 / 1403 / 1425 / 1428 / 1429 / 1430 / 1431 / 1433 / 1434

Annexe 2 :

Biens appartenant à l'établissement public SNCF cessibles en faveur de la production de logements,

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
07	Saint-Peray	Rue Pierre et Marie Curie	SNCF	AV 180
69	Lyon 2	rue Hrant Dink	SNCF réseau	BE 115
74	Chamonix	rue Songenaz	SNCF Holding	E 3845

Annexe 3 :

Biens faisant l'objet d'études en vue de leur cession en faveur de la production de logements, à une date estimée se situant à partir de 2019.

Biens appartenant à l'Etat

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
01	Amberieu en Bugey	31 avenue Paul Painlevé	DDT	
01	Gex	22 rue du Mont Blanc	Douanes	AI 299
15	Saint-Flour	rue Jean Jaurès	AFPA	UY 227
38	Grenoble	11 rue Elie Vernet	Justice/PJJ	AH 028
38	Grenoble	40 avenue Berthelot	chambre d'agriculture	EL 106
38	Meylan	avenue de Verdun	Université Grenoble Alpes	AK 278
42	Saint-Étienne	15 rue de l'Alma	DREAL	BT 85
42	Saint-Étienne	rue Gadoud	Education Nationale	LN 176
63	Chamalières	10 Boulevard Duclaux	Banque de France	
63	Clermont Ferrand	30 rue de la Pradelle	Ecole nationale des finances publiques	
63	Clermont-Ferrand	Terrain militaire Gravanche	DEFENSE	BD 85

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
63	Riom	17 rue Soubrany	Centre pénitentiaire	
69	Chassieu	Chemin des parcelles	Intérieur	
69	Oullins	Avenue du Bois + 273 Grande Rue	Ministère Ecologie	
69	Saint-Genis-Laval	Lorette et Chemin de Sanzy	Ministère Ecologie et Ministère Logement	
69	Villefranche-sur-Saône	38 rue de la Barmondière	Commissariat de police	
74	Etrembières	713 route de Saint-Julien	Douanes	
74	Saint-Julien-en-Genevois	D1206 / D1201 / Rue des Muguets	MEDDE	BC6, BC7, BC8, BC9, BC10, BC11, BC12, BC213, BC217

Biens appartenant à la SNCF

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
42	Saint-Étienne	rue de l'Egalerie	SNCF	LP 33
42	Saint-Étienne	rue du Mont	SNCF	LO 144
69	La Mulatière	La Saulaie	SNCF	
74	Etrembières	Route de Reignier	SNCF Réseau	A 346p
74	Etrembières	Route de Saint-Julien	SNCF Réseau	A 2022
74	Thonon les Bains	Chemin de Ronde	SNCF Réseau & Mobilités	P 86p

Biens appartenant aux établissements publics de santé

Département	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales
26	Valence	CMP le Valmont	Établissement public de santé	
74	La-Roche-sur-Foron	Rue de l'Hôpital / Centre Hospitalier Andrevetan	Établissement public de santé	AD129, AD136, AD131, AD444, AD132, AD127
74	Seynod		Établissement public de santé	AS 97p